

LE THÉÂTRE DE THIONVILLE DE 1817 À 1953



Thionville est beaucoup plus connue pour son passé militaire glorieux que pour son activité artistique et culturelle. Certes, elle possédait déjà, avant la Révolution, un théâtre, qui se localisait cour du Mersch, mais il fut transformé en magasins. Malgré l'absence de structure scénique, un certain nombre de pièces étaient représentées de manière irrégulière. Bien que ville de garnison, la population n'en demeurait pas moins convaincue de l'importance que pouvait avoir un théâtre sur le bien-être intellectuel des habitants. Les Thionvillois se sentaient donc lésés par rapport à d'autres villes de la province qui, par leur importance et leurs moyens, avaient accès à divers spectacles. À partir de ce constat et de ce ressentiment, les autorités municipales décidèrent donc que le moment était venu de se doter d'un théâtre digne de ce nom.

(1) – Archives communales de Thionville (A.C.T.), 1 M 4, devis du 6 avril 1820.

I – UN DÉPART PLUTÔT LABORIEUX

Désireuse de posséder un théâtre, la Ville, faute de budget, et étant en partie sous la coupe du ministère de la Guerre, qui possède d'ailleurs un patrimoine immobilier assez conséquent, se voit contrainte à négocier avec lui, seul à pouvoir concrétiser son vœu.

La municipalité avait jeté son dévolu sur l'ancienne église des Capucins, située rue de Paris, qui appartenait désormais à l'Artillerie et sur le « vieil arsenal » (fig. 1). Les tractations pour demander la cession de ces deux bâtiments commencent le 5 septembre 1817. L'état-major thionvillois n'y voit aucun inconvénient mais il y met toutefois une condition : dédommager l'artillerie des bâtiments qui lui appartenaient en élevant un hangar avec grenier et enceinte murée susceptible de contenir les bouches à feu et voitures nécessaires à l'armement (1). Quelques mois plus tard, Paris donne son accord et le ministre justifie sa décision en arguant de la position particulière de la ville de Thionville et des sacrifices qu'a dû lui occasionner la présence des alliés.

Mais le projet bute sur la question du financement. En effet, la commune demande au Roi l'obtention d'un emprunt de 7 650 F. à un taux de 7 % pour une année. La réponse se faisant attendre, le préfet de la Moselle propose de faire appel au patriotisme des habitants qui, par une souscription volontaire, pourrait compléter la somme disponible dans la caisse municipale. Faute d'enthousiasme, cette idée ne déboucha sur rien. Néanmoins, le préfet réussit à faire avancer à la Ville, par la caisse des dépôts, la somme de 7 650 F. à un taux plus intéressant (5 %). Malheureusement, il apprend qu'elle s'est engagée auprès d'un particulier qui lui a fourni l'argent au taux de 7 %. Regrettant de ne pas avoir pu agir plus tôt, il enjoint la Ville de rembourser aussitôt la somme empruntée pour pouvoir profiter du taux préférentiel que l'État lui consent.

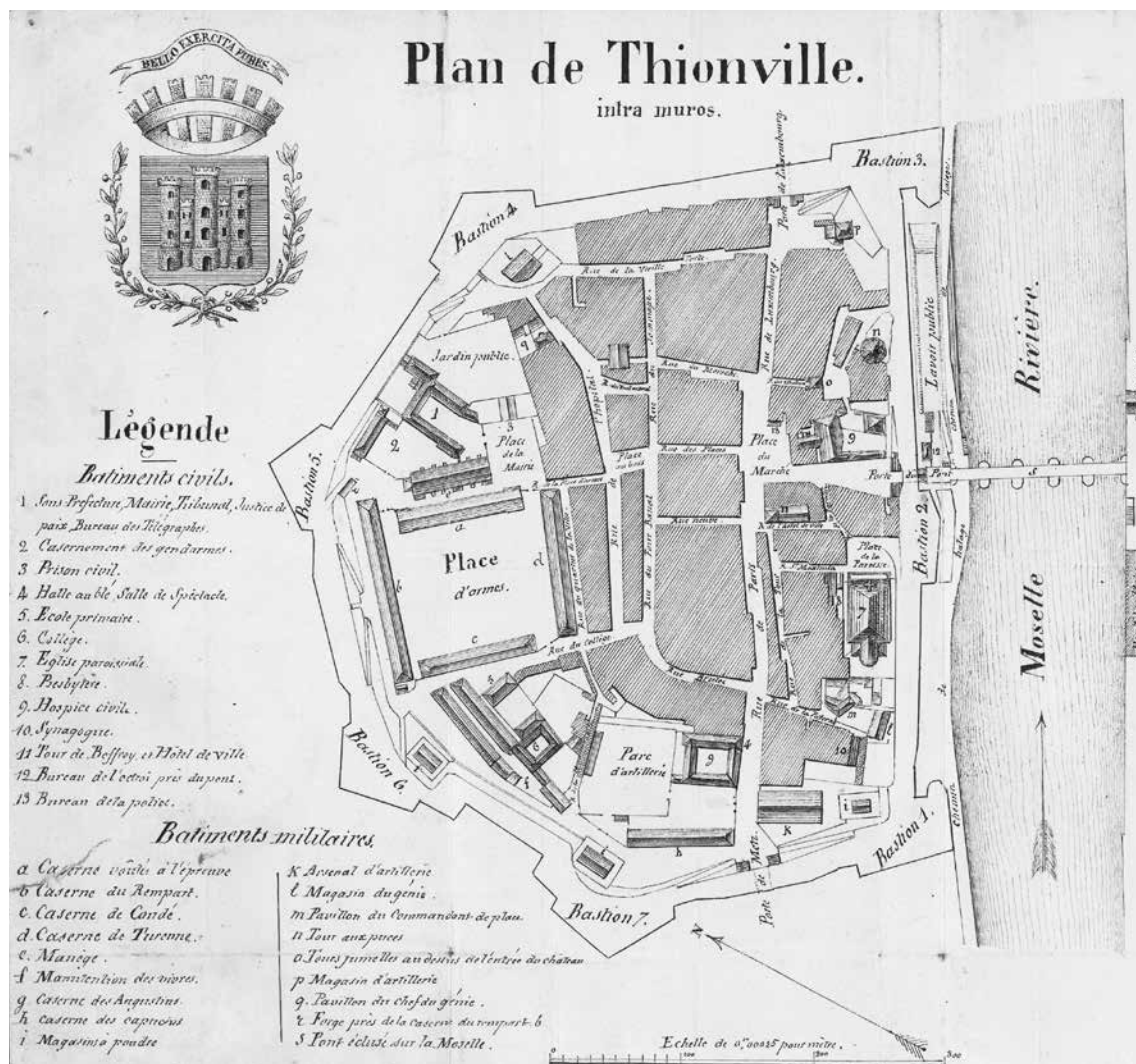


Fig. 1 – PLAN DE THIONVILLE (v.1830) SITUANT LE THÉÂTRE RUE DE PARIS À CÔTÉ DE LA CASERNE DES AUGUSTINS ET UN PARC D'ARTILLERIE. ARCHIVES MUNICIPALES DE THIONVILLE 326 Fi 104.

Une fois ces questions financières réglées, le projet peut se mettre en route. L'ancienne église sera donc entièrement réaménagée avec, en bas, une halle au blé et, en haut, une salle de spectacle. Cette entreprise nécessite de nombreuses transformations et, en ce qui concerne la salle de spectacle elle-même, voilà ce que nous en dit l'architecte du département de la Moselle Dérobe :

« la salle de spectacle devant occuper les étages ; les escaliers hémicycles sous lesquels seront établis les bureaux de recettes conduiront au vestibule d'entrée formant un entre sol éclairé par 3 œils de bœufs du côté de la rue. De ce vestibule on communiquera à droite à un escalier circulaire montant jusqu'au grenier mais principalement pour les premières loges et, à gauche, à un pareil escalier mais pour la galerie aux secondes loges, dans le fond de ce vestibule, à l'opposé des œils de bœuf sera l'entrée à triple porte du parterre précédé d'un petit dégagement ouvert à large voie sur le parterre ; mais qui sera garnie de portes piquées pendant l'hiver.

Le parterre, il présentera un cul de four du côté de l'entrée, de 6m de rayon. Dans ce cul de four seront pratiquées, à gauche, et à droite des niches construites tout en briques et où seront placés des poêles de capacités à chauffer la salle. [...] On sera assis dans ce parterre au moyen de 18 banquettes contenant 161 m de longueur et où pourraient s'asseoir 320 personnes... » (2) (fig. 2)

(2) – Idem, devis en date du 6 avril 1820. |

La dépense, évaluée à 56 318 F., sera acquittée par le produit de la vente de deux portions du quart de réserve des bois de la commune et subsidiairement sur l'excédent des revenus ordinaires. Une ordonnance royale du 20 septembre 1820 autorise la ville « à faire procéder, dans les formes ordinaires à l'adjudication publique au rabais des travaux à exécuter pour la construction de la halle au blé et d'une salle de spectacle suivant les plans et devis ».

Après une adjudication infructueuse, une nouvelle mise à prix se déroula donc le 18 décembre 1820 à l'issue de laquelle l'entrepreneur et architecte Blondin, de Metz, est déclaré adjudicataire pour une somme de 41 782 F.

On prévoit d'utiliser de la pierre de taille de Ranguieux, du chêne pour les menuiseries et les charpentes, du noyer pour le dessous des premières et les séparations ou cloisons des loges, et du sapin pour les planchers. Pour la décoration, on applique 3 couches de peinture à l'huile, de granit fin, fond lilas et autre nuance pour les premières, bleu céleste pour le fond de la galerie ; en pierre d'appareil pour le pourtour du parterre ; marbre cipolin pour les 12 portes, les côtés du proscenium, la plate-bande et les embrasements ; en camaïeu vert sur fond à nuance pour les ornements antiques, masques, palmes et tiges. Pour les bancs, ils seront en bois garnis de foin et décorés en toile bleue pour les premières, en bazamet dans l'orchestre.

Les travaux qui devaient s'achever en juin 1821 s'éternisent pour finalement coûter, en 1828, la somme de 91 343 F. et, en plus, de nombreuses malfaçons, telles que l'affaissement des loges, sont constatées par l'architecte Jaunez qui en fait immédiatement part à l'entrepreneur qui assure qu'il remédiera à ces vices de construction. L'entrepreneur ne réagissant pas, la mairie le traduit en justice (3) et obtient, en novembre 1835, sa condamnation par la cour royale de Metz qui l'oblige à exécuter les travaux de réparation jugés nécessaire pour la solidité de l'édifice.

Malgré ces tracasseries procédurières, le théâtre se met en place. Avant la réception des travaux, la direction des spectacles de Metz exploitant les départements de la Moselle et de la Meurthe est autorisée à s'établir dans la salle. Ce n'est toutefois qu'en 1828 que Delille, directeur privilégié du théâtre de Metz, prend possession des lieux en s'engageant à donner un spectacle tous les 8 jours avec pour condition qu'il reçoive la somme de 500 F. par représentation, payée avant le lever de rideau. La mairie fait donc savoir à ses concitoyens qu'ils pourront souscrire à un abonnement à raison de 36 F. par personne ou acheter leurs billets directement à l'entrée. Les tarifs étaient les suivants : 1,50 F. la première et amphithéâtre, 1 F. le parquet, 75 centimes les secondes, 50 centimes le parterre et moitié prix pour les militaires (4).

(3) – En 1830, d'autres défauts sont découverts tels que l'affaissement des loges qui est dû à l'utilisation de vieux chênes provenant de l'ancien blindage. Par une délibération du conseil municipal du 26 mai 1832, la ville décide de lui intenter un procès « à l'effet de l'y faire déclarer responsable de vices de constructions qui se rencontrent (dans la halle au blé et à la salle de spectacle) et à le faire condamner aux réparations nécessaires pour mettre le bâtiment en état ».

(4) – La première souscription n'a convaincu que 26 personnes parmi lesquelles on distingue le sous-préfet, le maire, les notaires Marchal et Arnoult. Le directeur se contenta alors d'une souscription mensuelle pour quatre représentations, à raison de 4 francs par mois. Le 9 juin 1828, on peut recenser 38 souscripteurs dont de Courcy, de Mairesse, de Rougemont, Poulmaire, etc.

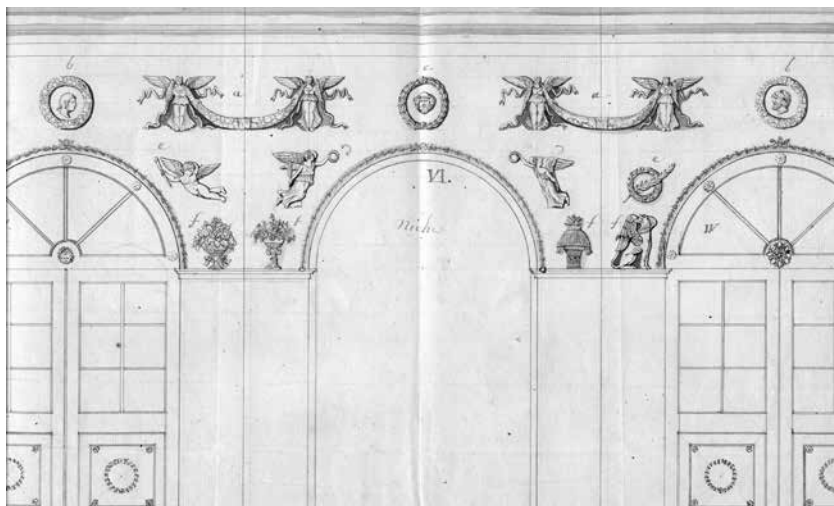


Fig. 2 – PROJET DE DÉCORATIONS INTÉRIEURES. ARCH. MUN. THIONVILLE 1 M 4.

(5) – Voir aux A.C.T. l'article de J. EICH intitulé « L'ancien théâtre de Thionville ».

(6) – *SENTINELLE DE THIONVILLE*, 10 avril 1861.

(7) – *SENTINELLE DE THIONVILLE*, 24 avril 1861.

Les spectacles semblent avoir rencontré un certain succès puisque le maire signale en 1835 qu'à certaines représentations, on compta jusqu'à 800 spectateurs (5). Chiffre qui semble bien disproportionné à la capacité de cette salle.

Par la suite, certaines représentations furent données par diverses troupes. Ainsi, en 1845, le directeur du théâtre de Metz demande l'autorisation pour la *Société d'Artistes Dramatiques et Lyriques* de donner des représentations au théâtre de Thionville. Il semble toutefois que les spectacles étaient joués avec une certaine irrégularité. Cela n'empêcha pas la municipalité d'entretenir et de restaurer « *la salle avec bon goût* ». En 1860, une troupe sédentaire, sous la direction de Vidally-Duvignau, s'installa à demeure et s'engagea à donner 30 représentations au cours de l'année. La programmation mise en place était très variée : vaudevilles, comédies de mœurs, romances, etc. Mais toutes les pièces ne rencontrèrent pas le même succès. La première pièce jouée fut « *Bataille de dames* », une comédie de mœurs de M. Scribe. Deux actrices y furent remarquées pour leur excellente diction et tenue. Elles étaient secondées par deux acteurs, Lancelin et Vidally lui-même qui, selon la critique, jouèrent avec beaucoup de rondeur. Louanges pour certains, diatribes pour d'autres. Le journaliste n'hésite pas à juger sévèrement le reste de la troupe « *qui a trop besoin du souffleur* » (6). Le programme d'ouverture était chargé puisque, en plus de cette comédie, deux vaudevilles et une romance furent donnés sur la scène du théâtre. Le bilan de cette journée fut un véritable succès puisque, aux dires du critique de la *Sentinelle de Thionville*, sans être comble, la salle était bien remplie. Malgré cette réussite, notre journaliste local tient à mettre le directeur de la troupe en garde en l'engageant à ne pas trop donner de pièces à 2 personnages car, selon lui, « *il faut au parterre bonhomme de Thionville quelque chose de plus corsé que des marivaudages* ». Malheureusement, il semble qu'il n'ait pas tenu compte de ces conseils.

Le 24 avril 1861, il met en scène un drame qui, finalement, finit par en devenir un. Le critique local n'hésite plus à vitupérer les choix de Vidally : « *le drame a beaucoup moins d'écho que la comédie dans l'enceinte de notre théâtre. [...] C'était chose pénible à voir, on a écouté, sans applaudir. Mais on se le tiendra pour dit cette fois. On sait maintenant que la sympathie de notre public sont (sic) aux jeux d'esprits et aux délicates émotions du théâtre...* » (7). La preuve en est que la pièce qui suivit ce drame rencontra un vif succès, mais c'était un vaudeville intitulé « *La tabatière de Polichinelle* ».

II – UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE SOUS CONTRÔLE

Les années s'écoulent, les pièces s'égrènent avec des succès plus ou moins marqués. Mais la guerre de 1870 rattrape Thionville et affecte le théâtre qui voit ses portes fermées momentanément pour cause de dégâts. Désormais allemande, la ville doit se mettre à la langue de Goethe. En 1872, si les conditions antérieures restent en vigueur (la ville fournissait gratuitement à l'entrepreneur du théâtre le chauffage et l'éclairage et retenait seulement une certaine somme pour les pauvres), le directeur de l'arrondissement, Siegfried, intervient pour arranger 1 ou 2 représentations par semaine, l'une en français et l'autre en allemand.

Suite à une réglementation plus drastique, le ministère impérial, en 1894, autorise la mise en place de 5 ou 6 représentations françaises. Mais les textes des pièces devront être adressés au Président de la Lorraine trois semaines avant le spectacle (8). Dans une réponse faite à un courrier du maire, il est rajouté : « *tous les textes, même ceux déjà joués en Alsace-Lorraine, doivent être soumis avant la représentation. [...] En même temps je fais remarquer que l'autorisation de donner 5 ou 6 représentations françaises n'a été accordée que dans l'hypothèse qu'au moins le même nombre de pièces allemandes sera joué.* » (9)

Le nombre de pièces finit par augmenter mais avec un certain déséquilibre au profit des pièces allemandes (12 contre 6 pour l'année 1903).

En 1905, le théâtre de Thionville est au centre d'une querelle entre les tenants d'un nouveau théâtre et les partisans qui veulent garder cette bâtisse chargée d'histoire. Un Thionvillois, qui écrit un article dans la *Diedenhofener Zeitung* en signant Merlin, tente de défendre son théâtre.

En 1909, une pièce de Henri de Bornier, « La fille de Roland », est mise en scène par la Tournée Vast. C'est un véritable scandale car le public a vigoureusement applaudi les passages relatifs à la France. La Kommandantur (10) en vient même à interdire à la garnison de Thionville d'assister aux représentations qualifiées par les autorités de « *antideutsche Tendenz* ».

Cette pièce est jugée trop pro-française, donc intolérable.

La question que tout le monde se posa est comment la censure a-t-elle pu laisser passer certains passages ? En tout cas, cette affaire remonta jusqu'à Strasbourg et, devant ce tollé général, la pièce dut être enlevée aussitôt de l'affiche. Cette histoire eut toutefois un retentissement qui dépassa le cadre du petit théâtre de Thionville. En effet, de nombreux journalistes français relatèrent cet épisode qui illustre bien le caractère obtus des autorités allemandes.

Avec un contrôle plus strict, les pièces françaises continuèrent d'être proposées aux Thionvillois mais on peut constater que la majorité des pièces qui sont montées sont essentiellement allemandes. Pour la saison 1911-1912, sur 30 représentations, 10 sont françaises contre 20 allemandes, avec des prix qui ne sont pas les mêmes selon qu'on assiste à une pièce en langue allemande ou en langue française (fig. 3). Cette dernière verra son prix majoré. Méthode efficace pour favoriser la propagation de la langue allemande au sein de la population thionvilloise.

(8) – A.C.T. 3 R 2, lettre du 13 juin 1894 du Président de la Lorraine Hammerstein.

(9) – Suite donnée à un courrier du maire du 22 janvier 1894.

(10) – A.C.T. 3 R 2, courrier de la Kommandantur du 1^{er} octobre 1909. Cette pièce avait été jouée la veille à Metz et semble n'avoir offusqué personne.

Stadtheater in Diedenhofen.

Direktion für deutsche Vorstellung n: Otto Brucks. Königl. Bayr. Kammeränger,
 Direktor des Metzter Stadttheaters.
 Direktion für französische Vorstellungen: die Stadtverwaltung.

Während der Spielsaison 1911–1912, die am Mittwoch, den 27. September ds. Js. beginnt, gelangen **20 deutsche** und **10 französische** Vorstellungen zur Aufführung. Die **deutschen** Vorstellungen werden in der Regel am **Mittwoch**, die **französischen, lyrischen** Aufführungen ebenfalls am **Mittwoch** und die **sonstigen französischen** Vorstellungen meist **Sonntags** stattfinden. Für die **französischen lyrischen** Vorstellungen ist das **Opernensemble**, welches im verlossenen Jahre mit **Carmen** hier selbst gastiert hat, gewonnen worden und werden von diesem gegeben:

am Mittwoch, den 22. November **Lakmé**;
 am „ den 13. Dezember **Werther oder Mignon**;
 am „ den 10. Januar **Miréille**;
 am „ den 14. Februar **Le petit Duc**.

Bezüglich der **sonstigen französischen** Vorstellungen sind weder das Repertoire noch die Spielage z. Zl. festgelegt. Auf die deutschen wie auf die französischen Vorstellungen wird noch rechtzeitig durch **Anschlag** hingewiesen werden.

Die Preise der Plätze für deutsche Vorstellungen sind wie folgt festgesetzt:

	Volksvorstellungen:	Schauspiele:	Operetten pp.:
I. Rang Proscenium	1,50 Mk.	2,50 Mk.	3,50 Mk.
I. „ a) Vordersitz	1,50 „	2,00 „	3,00 „
„ b) Rückstz	„ „	„ „	„ „
Parkett	1,00 „	1,50 „	2,00 „
Parterre	0,50 „	0,80 „	1,00 „
II. Rang Sitzplatz	0,80 „	1,00 „	1,50 „
II. „ Stehplatz	0,50 „	0,80 „	1,00 „

Im Amphitheater gelten als **Vordersitze** nur die Sitze in der **ersten** Reihe.

Die Preise der Plätze für französische Vorstellungen sind wie folgt festgesetzt:

	Schauspiele:	Operetten u. Opern pp.:
I. Rang Proscenium	3,00 Mk.	5,00 Mk.
I. „ a) Vordersitz	3,00 „	4,00 „
„ b) Rückstz	„ „	„ „
Parkett	2,50 „	3,00 „
Parterre	2,00 „	2,50 „
II. Rang Sitzplatz	1,50 „	2,00 „
Parkett Stehplatz	„ „	2,00 „
II. Rang Stehplatz	1,00 „	1,25 „

Bei **besonderen Anlässen** z. B. Auftreten berühmter Gäste kann mit Einverständnis der Stadtverwaltung eine **Preiserhöhung** eintreten.

Der Vorverkauf der Eintrittskarten für die **deutschen** Vorstellungen findet bei Herrn Buchhändler **Scharff** statt, der Vorverkauf der Karten für die **französischen** Vorstellungen erfolgt durch Herrn Cigarrenhändler **Dondelinger-König**. Für die **deutschen** Vorstellungen ist durch die Stadtverwaltung mit der Theaterdirektion vereinbart worden, übertragbare **Abonnements** mit 15% Rabatt einzuführen; die Theaterdirektion wird aber davon Abstand nehmen müssen, wenn sich nur eine geringe Zahl von Abonnenten melden sollte.

Anträge auf Abonnements werden umgehend an den Unterzeichneten erbeten.

Die Stadtverwaltung und Theaterdirektion leisten für die zur Aufbewahrung in die **Garderobe** abgegebenen Gegenstände **keine** Gewähr.

Diedenhofen, den 25. September 1911.

Der Bürgermeister:
Berkenheler.

Fig. 3 – TARIFICATION DES PLACES EN 1911. ARCH. MUN. THIONVILLE, 3 R 2.



68 THIONVILLE - Le Théâtre

Fig. 4 – THÉÂTRE RUE DE PARIS VERS 1930. © COLL. PRIVÉE.

À partir de 1914, les Thionvillois semblent se désintéresser des œuvres françaises et la municipalité commence à se poser la question de l'intérêt de continuer à subventionner de telles pièces. Certains sont d'avis de supprimer purement et simplement les subventions alors que d'autres, tels l'adjoint Richard, sont pour une augmentation de ces dernières. Cette opinion est loin d'être partagée par tous. M. Haas, un des ses collègues, lui fait remarquer que les représentations françaises n'ont plus lieu d'exister compte tenu des chiffres de fréquentation : « Pour une pièce jouée un dimanche du mois de mars 1914, les Thionvillois ont contribué pour 20 Marks de billets, le reste venant de Hayange et de la Fensch. Dix représentations françaises devaient être données, il n'y en eut que quatre ; une seule, *Le Comte de Luxembourg*, fut bien fréquentée, et encore on dut garantir un minimum de 1800 F. à la troupe » (11). Sur ces entrefaites, le Maire décide de ne pas subventionner davantage les représentations françaises : « Pour la saison dernière, leur nombre fut diminué de 10 à 8 et la subvention fut égale à celle accordée au théâtre allemand, 1600 M., soit 150 M. par soirée française. Du coup, la première représentation engloutit 660 M. et la dernière séance clôt avec un déficit. Par contre, les représentations allemandes ont parfaitement réussi, au lieu de 16 on a donné 25 représentations ; personne ne songerait à refuser la subvention au théâtre français s'il était convenablement fréquenté. Pourtant c'est dommage de dépenser ainsi de l'argent au profit de troupes étrangères » (12). Le débat continue avec certains adjoints qui font valoir que le public est soupçonneux et qu'il en veut pour son argent. Là-dessus, pour clore sèchement les débats, un conseiller allemand, Kuborn, préconise de suspendre définitivement toutes les subventions municipales et que ceux qui veulent du théâtre français s'en paient. Finalement, le conseil municipal accordera tout de même une subvention de 1600 M. pour 8 représentations françaises.

(11) – Extrait d'un article de la *DIEDENHOFEN ZEITUNG* du 2.4.1914 qui reprend ce qui s'est passé au cours d'un conseil municipal.

(12) – Idem.

III – UNE GESTION DE PLUS EN PLUS DÉLICATE : LE PROBLÈME DES SUBVENTIONS

La guerre entraîne un ralentissement de l'activité théâtrale qui ne reprendra qu'avec l'arrivée des troupes françaises en 1918. Le bâtiment et la salle de spectacle, qui avaient beaucoup souffert pendant la guerre, sont restaurés en 1919-1920 et, en mars 1920, le conseil municipal émet l'intention de louer le rez-de-chaussée du théâtre. Deux propositions émergent : un débit de boissons ou un établissement cinématographique. Finalement, la municipalité décide de renoncer à son projet et considère qu'il n'est pas à recommander d'affecter le théâtre à un autre usage qu'à celui pour lequel il a été créé (fig. 4).

Le théâtre finit par être mis à la disposition des tournées qui expriment le désir de donner une représentation ou qui sollicitent la location du théâtre pour toute une saison. De nombreux directeurs prennent ainsi la direction du théâtre pour une saison. Le premier qui en fait la demande est Breton-Caubet qui, quittant le théâtre municipal de Calais, prend en main le théâtre de Metz et demande donc à Thionville la permission de venir jouer une fois par semaine sur la scène thionvilloise (13). La ville de Metz invite d'ailleurs la municipalité à confier l'exploitation de son théâtre à Breton-Caubet en avançant comme argument que les frais de la troupe seront ainsi plus que modiques et les conditions avantageuses. De plus, il est mentionné que le nouveau directeur donnerait une représentation par semaine et qu'il supporterait tous les frais résultant de ses représentations. Mais en échange, il réclame l'exclusivité. Malheureusement, cette association s'avéra vite infructueuse. En effet, les quelques représentations lyriques données ne réussissent pas à attirer le public local et, de ce fait, le théâtre fonctionnant avec un déficit considérable, se voit finalement obligé de fermer ses portes au public.

La ville estime que les efforts consentis jusque-là ne pourront pas se poursuivre faute de moyens (le coût de la restauration est exorbitant). Alors, à partir de là, le maire décide de recourir au Commissaire Général de la République aux théâtres des villes les plus importantes des trois provinces recouvrées pour demander à toucher également une part des subventions. Le maire, dans un courrier adressé au sous-préfet de Thionville-Est, insiste en lui signifiant bien que ce théâtre pourrait rendre de grands services à la cause française (14). Dans cet esprit de propagande en faveur de la culture française, le Commissaire de la République attribue exceptionnellement à Thionville une subvention de 2 000 F. pris sur les disponibilités du budget du service de la Propagande.

(13) – A.C.T., 3 R 3/C, lettre du 24 mars 1920.

(14) – A.C.T. 3 R 3, demande de subvention sollicitée par la ville de Thionville en janvier 1921. Le sous-préfet de Thionville, par une lettre du 31 janvier 1921, le questionne sur la situation du théâtre de Thionville. Le maire dresse donc l'image d'un bilan catastrophique. Pour lui, le seul moyen pour la ville de tirer des bénéfices serait d'abandonner le théâtre comme établissement d'éducation et de l'affecter à un usage cinématographique ou de music-hall. De telles demandes ont déjà été formulées par des particuliers mais le conseil municipal les a refusées.

Fig. 5 – PORTRAIT DE BONNEMOY, DIRECTEUR DE THÉÂTRE. ARCH. MUN. THIONVILLE, 3 R 3.



En juin 1922, un nouveau directeur, Bonnemoy (fig. 5), ancien directeur du théâtre de Besançon, prend en mains les rênes du théâtre. Aussitôt arrivé, il émet le projet que ses spectacles soient subventionnés par la mairie à raison de 500 F. par spectacle et ce pour 10 spectacles lyriques. La ville, jugeant ce désir trop onéreux, lui oppose un refus catégorique en lui signifiant qu'il dispose déjà des mêmes conditions que son prédécesseur (15). Là-dessus, Bonnemoy, pour obtenir une plus large rétribution, excipe de la qualité de la nouvelle troupe et des musiciens qui demandent un cachet pour le déplacement vers Thionville. Il fait également valoir que, même si le théâtre est plein, la recette ne couvre pas les dépenses. En tout cas, ses supplications n'émeuvent nullement la commission des Finances qui, dans une délibération du 2 février 1923, renonce à lui accorder une subvention supplémentaire étant donné le succès financier qu'il a rencontré.

Le maire finit tout de même par convaincre la commission des Finances que la qualité des spectacles mérite une petite rallonge supplémentaire. Le directeur du théâtre se voit donc ainsi attribuer, pour la saison 1922-1923, une contribution supplémentaire de 2 500 F. pour 10 représentations (16). Malheureusement, cette somme est encore insuffisante. Les questions d'argent vont très vite envenimer le débat et conduire à la fin des prestations de M. Bonnemoy.

Le théâtre, à partir de ce moment, ne fait que vivoter (17). Cependant, la ville poursuit l'entretien du bâtiment. Un crédit de 5 000 F. est voté en août 1925 pour la remise en état de certains décors et de certaines peintures. À partir de cette date, le théâtre est géré directement par la ville qui le concède à des troupes qui lui en font la demande. Ainsi, en 1926, les *Tournées Baret* conviennent avec la municipalité de donner 8 spectacles. D'autres ne viennent que pour donner une unique représentation.

En 1927, le nouveau directeur du théâtre de Metz entre en pourparlers avec la ville de Thionville. Il prévoit une troupe plus nombreuse qu'auparavant (un cadre d'opéra et d'opéra-comique ou d'opérette, les chœurs portés à environ 40 exécutants) et la formation d'une école de danse qui permettra à la ville de disposer ainsi des éléments d'un ballet avec une première danseuse étoile. Malheureusement, la ville a pris des engagements avec les *Tournées de Louppy*, dirigées par René Féry (fig. 6), de la Société des Gens de Lettres.

Dès mars 1927, ce dernier avait demandé le théâtre pour y organiser une saison d'opérettes pendant les mois d'avril et mai. Il se propose de donner trois représentations par semaine (samedi en soirée, dimanche en matinée et en soirée).

Il émet aussi le projet de fonder à Thionville une école de chœur et une de diction. Pour arriver à ses fins, René Féry fait jouer la fibre patriotique en faisant allusions à ses origines lorraines. Sur lui-même, il est aussi prolixe : « [...] et enfin qu'agé de 32 ans, je suis depuis 1912 dans la carrière des lettres et le théâtre, lauréat des Jeux Floraux à 17 ans, membre des Gens de Lettres à 22 et ancien directeur à Metz d'importants services de propagande française nommé par Georges Clemenceau ».

(15) – A.C.T. délibération du conseil municipal du 22 août 1922.

(16) – A.C.T. délibération du conseil municipal du 1^{er} octobre 1923.

(17) – Comme en 1921, la mairie demande, en 1923, au Commissaire général de la République à Strasbourg une subvention de 2 000 francs pour venir en aide au bon fonctionnement de la salle de spectacle. Mais rien n'y fera. L'administration, pour s'excuser, arguera du fait que la dotation de 2 000 francs, en 1921, était exceptionnelle et que le budget du service de Propagande était en diminution.

« C'est donc à un compatriote de vous confierez pour deux mois le théâtre... » (18)

René Féry, qui était déjà venu sur la scène thionvilloise avec la *Tournée de la Mutte*, en 1924, donna 20 représentations au cours de ces deux mois. Malgré le peu de succès rencontré par ses spectacles, René Féry demande néanmoins à obtenir la saison théâtrale 1927-1928.

Pour limiter les dégâts, il suggère de restreindre la concurrence pour le lyrique et demande qu'on lui confie l'exclusivité de la direction du théâtre. Il se chargerait de prendre contact avec d'autres troupes pour la comédie (Baret, La Porte Saint-Martin...) et pour les vaudevilles (théâtre Sarah Bernhardt).

Au mois de juillet 1927, les *Tournées de Louppy* décident, pour commencer leur grande tournée de bienfaisance au profit des « gueules cassées », d'offrir la primeur au théâtre de Thionville. Le programme se composait d'une série de pièces en un acte, d'un numéro de chant, de la fanfare des chasseurs du Colonel Rolland. René Féry demanda aussi à Maurice Steinmetz, un baryton thionvillois dont il avait apprécié la voix, de participer à cette manifestation.

Au moment de la reprise de la saison théâtrale, le directeur de la troupe adresse un courrier au maire dans lequel il affirme que ces deux mois de représentation ont eu la faveur du public mais que le bilan financier est loin d'être aussi merveilleux. Le déficit est assez conséquent : 24 000 F. pour le premier mois ; 14 000 F. pour le deuxième. Comme ses prédécesseurs, il fait remarquer qu'une troupe lyrique coûte beaucoup plus cher à cause de son orchestre (dont le tarif est imposé par un syndicat), de son chœur, de son ballet. De plus, il faut tenir compte du fait qu'un acteur lyrique est payé deux à trois fois plus qu'un comédien normal. Alors, pour augmenter les recettes, il propose de mettre en place un deuxième rideau qui servirait de support publicitaire et qui pourrait rapporter ainsi entre 1 200 et 1 500 F. Cette proposition ne trouve guère d'écho auprès des édiles qui refusèrent à moitié cette suggestion. La mairie, en effet, n'est pas tout à fait en désaccord sur cette idée de publicité mais, par contre, elle est opposée à l'idée d'un deuxième rideau. On lui conseille donc de faire de la publicité mais en utilisant ses propres moyens et non au théâtre. Au mois de novembre 1927, par une délibération communale, René Féry est autorisé à jouer 15 représentations qui seront d'ailleurs ses dernières sur la scène thionvilloise.

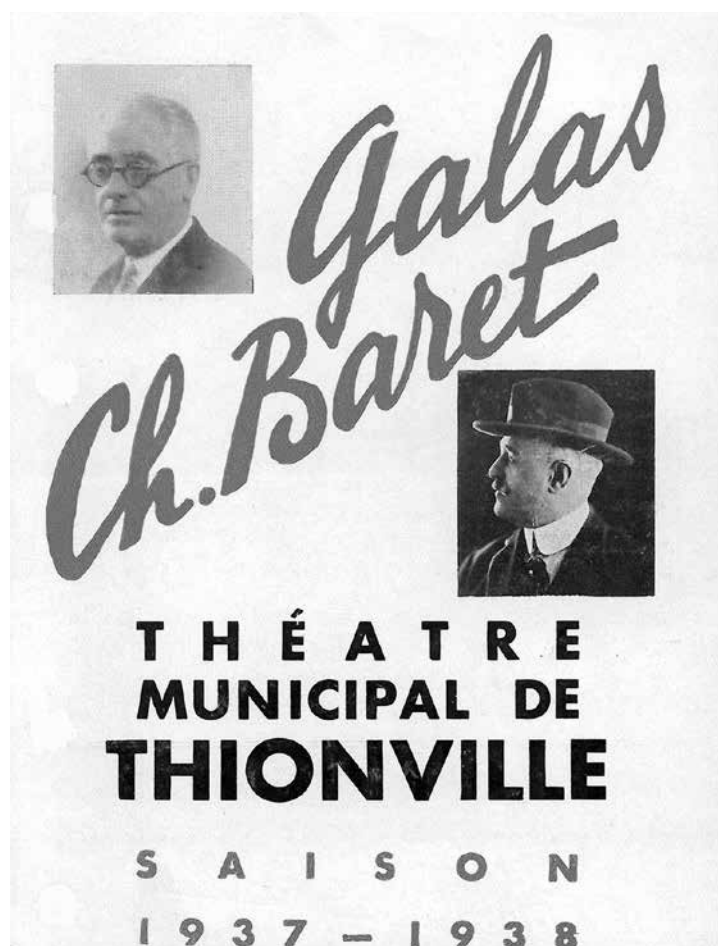
En supplément des spectacles de la *Tournée de Louppy*, le directeur du théâtre de Metz, M. Compocasso, donne également quelques représentations. Elles lui permettent finalement d'obtenir la saison théâtrale 1928-1929. Dès le mois de mars, il propose d'offrir dix spectacles au public (opéras, opérettes, opéras-comiques avec chœur et ballet, orchestre de 12 personnes). Il demande aussi une subvention de 3 000 F. et ajoute également d'autres conditions. La ville pourra prêter sa salle pour des concerts et fêtes de charité ou réunions publiques, mais en dehors des jours de spectacles prévus, et doit s'engager à remettre ensuite le théâtre en état. La salle étant exigüe, il propose à la ville de faire placer des strapontins à l'orchestre et dans tous les endroits où cela sera autorisé par le règlement de police. Il revendique aussi le droit d'engager lui-même, sous sa responsabilité, les tournées théâtrales auxquelles la Ville n'aurait qu'à fournir la salle. Le conseil municipal, par une délibération du 30 mai 1928, donne son accord et vote un crédit de 12 000 F. pour les différents travaux.



Fig. 6 – PORTRAIT DE RENÉ FÉRY.
ARCH. MUN. THIONVILLE, 3 R 3.

(18) – A.C.T. 3 R 3, courrier de René Féry
du 14 mai 1927.

Fig. 7 – PROGRAMME DE LA SAISON 1937-1938 DE LA TROUPE DE CH. BARET. ARCH. MUN. THIONVILLE 3 R 3.



En novembre 1928, il se rend compte que son premier bilan financier est désastreux. Les trois premières représentations ont donné une recette nette de 8 152,05 F, ce qui représente avec une subvention de 300 F. par spectacle, une moyenne de 3 017,35 F. nets par spectacle. Pour faire une comparaison, le même spectacle, « M^{me} Butterfly », est donné à Nilvange et à Thionville mais il est payé 3 800 F. par la Société Métallurgique de Knutange (sans frais d'administration et d'affichage). Devant ce constat, Compocasso demande qu'une recette nette de 3 700 F. lui soit assurée. Autre mesure : il annonce le retour des *Tournées Baret* à la place des *Tournées de comédie du théâtre de Metz* qu'il supprime pour insuffisance des recettes. La situation, malheureusement, ira de mal en pis. D'où viennent ces problèmes ? La municipalité avance que le déficit tient au mauvais choix des œuvres présentées, choix qui n'a pas toujours été très heureux, ce qui explique l'indifférence du public. Cette indifférence a également pour cause, en partie, la déception occasionnée par les représentations lyriques organisées par la troupe Féry au début de la saison 27-28. La mairie accuse aussi Compocasso de donner la primeur à Nilvange où les spectacles sont joués dans la salle de l'usine « La Paix ». Les spectateurs de la vallée de la Fensch ne viendront donc pas à Thionville pour voir la même chose, ce qui entraîne fatalement une baisse de fréquentation de la salle thionvilloise. Compocasso rétorque qu'il est prêt à supprimer les spectacles de Nilvange, pourvu que la ville de Thionville propose des avantages suffisants pour compenser la perte des 40 000 F. que lui donne annuellement la Société Métallurgique de Nilvange. La mairie de Thionville ne répondant pas favorablement à ses aspirations, il jette l'éponge. Le théâtre de Thionville est de nouveau sans directeur.

Les *Tournées Baret* essaient de reprendre le flambeau en demandant toutefois une subvention de 2 200 F. par spectacle. Ceci conduira à l'échec des négociations pour les années 1929, 1930 et 1931. La qualité des représentations fait que Charles Baret assurera la saison 1925-1926 avec 12 comédies, 3 classiques, 4 opérettes et 1 grand concert. La ville lui accordera volontiers son aide financière car « *les bons spectacles sont à préférer à toute organisation théâtrale de moindre valeur* » (19). Mais Baret, faute de recettes conséquentes, en vient à diminuer le nombre de ses prestations à quinze puis à huit. On ne le retrouve par la suite qu'épisodiquement à Thionville. En 1932, il annonce son retour et, si c'est un succès, il affirme être prêt à venir rejouer d'autres pièces. Mais la réussite n'est pas au rendez-vous. La mairie expliquant ce mauvais résultat par le choix de la date, il décide donc de faire une nouvelle tentative. Elle n'est pas plus triomphale que la précédente. À partir de là, il viendra sporadiquement donner quelques représentations avec d'autres troupes comme celle de la *Tournée de la Porte Saint-Martin*. Mais l'administrateur des « *Tournées Baret* » essaye de mettre en place des lignes d'autobus pour pouvoir permettre aux éventuels spectateurs d'assister aux représentations. En effet, faute de moyen de locomotion et du fait des horaires du théâtre, beaucoup de gens renoncent à se déplacer. La Société de Transport de la Basse-Moselle sera donc mise à contribution.

Pour la saison 1935-1936, Charles Baret obtient une subvention de 400 francs. Pour la saison 1936-1937, 10 pièces sont mises en scène avec une subvention de 600 francs. En 1937, le conseil municipal vote une hausse de cette dernière qui passe ainsi de 600 à 800 francs. Mais en 1938, quand la tournée (fig. 7) demande une subvention de 1000 francs, la mairie refuse en invoquant les hausses successives. Elle lui conseille donc d'augmenter le prix des places et de réduire le nombre de spectacles de 12 à 10 ou 8 dont 2 classiques. En août 1938, il est décidé de donner 8 représentations plus 2 classiques et d'augmenter les prix des places (15 francs pour le 1^{er} rang balcon, 14 pour le 2^e rang balcon, 14 pour le parquet, 10 pour le parterre et 6 pour la seconde galerie).

En 1938, Gaston Delimboeuf propose au maire un nouveau projet pour le théâtre. Il s'engage à transformer, à ses frais, l'intérieur et à moderniser l'ensemble de l'édifice qui donnerait, selon lui, un aspect des plus avenants à l'entrée des artères commerçantes de Thionville. Il demande la location du théâtre dans l'intérêt de la ville qui doit supporter des charges trop lourdes pour entretenir le bâtiment devenu vétuste. Il propose de mettre en place un cinéma tout en s'engageant à maintenir comme par le passé les représentations théâtrales mais dans un cadre neuf et moderne. De plus, il est d'accord que la salle serve toujours au « Souvenir Français », ainsi qu'à l'armée pour la projection des films coloniaux ; pour la jeunesse, il propose de diffuser des films documentaires et scientifiques. Il donnerait comme nom à cette entreprise « La compagnie fermière du théâtre municipal de Thionville ». Suite à cette demande, le maire décide effectivement de mettre la salle en location par voie de concours. Vu l'intérêt que la mairie porte à son projet, Delimboeuf décide de l'enrichir de quelques informations complémentaires (20). Il veut moderniser le théâtre pour en faire une salle de cinéma par la transformation complète de l'intérieur avec la construction d'un ou deux balcons, selon les exigences de la municipalité, pour en faire une salle de 800 à 1000 places.

(19) – A.C.T., délibération communale du 9 mars 1925. La ville lui accorde une subvention de 3 000 francs payable par tranche de 750 francs à la suite de chaque groupe de 5 spectacles.

(20) – La mairie avait envoyé un courrier au mois de février 1939 demandant à Gaston Delimboeuf de mieux définir son projet de modernisation du théâtre. Ce dernier répondit donc le 10 mars 1939.

En janvier 1939, un autre projet voit le jour : la construction d'un jeu de quilles pour le café du théâtre, dans la cour située entre le théâtre de la ville et le cinéma dont la construction est restée en suspens depuis 1926. Cette idée émane de M. Jolival, propriétaire du « Café Théâtre » qui se trouvait rue de Paris. Par peur de nuisances sonores qui pourraient gêner les représentations théâtrales, le conseil municipal décide de répondre négativement à sa demande.

Les desseins de Gaston Delimboeuf sont finalement contrariés par la guerre qui met un terme à la modernisation du théâtre, modernisation qui, comme nous l'avons vu, aurait dû en faire un cinéma.

IV – UN THÉÂTRE AUX ABOIS

En 1940, le théâtre, victime d'un incendie, a failli partir en cendres. Cet accident n'empêcha nullement la poursuite de son activité. Au mois de février 1940, le lieutenant-colonel Panaget demanda l'autorisation d'utiliser la salle pour y donner des matinées récréatives tant à l'intention de la troupe cantonnée dans la région que de la population civile. Mais, conscient des dégâts, il s'informe d'un éventuel projet de remise en état de la salle, proposant un appoint de main d'œuvre militaire pour en hâter la restauration. C'est ainsi que trois soldats charpentiers-menuisiers apportèrent leur concours.

La troupe française n'eut guère le temps d'apprécier la salle puisque quelques mois plus tard les Allemands faisaient leur entrée en ville. Pendant cette seconde annexion, divers travaux de transformation ont été exécutés dans le bâtiment dont l'installation d'une vaste fosse d'orchestre pour 100 musiciens. Des ateliers de menuiserie, électricité, serrurerie, couture, coiffeur et de décoration ont également été créés. Les Allemands voyaient grand à cette époque (21) puisqu'ils entretenaient une troupe permanente, comme il est souvent de coutume en Allemagne. Une partie de cette troupe donnait journallement des représentations au théâtre tandis que l'autre se produisait dans les villes voisines, avec changement de programme tous les 15 jours.

Quand, entre septembre et novembre 1944, les Alliés délivrèrent nos contrées, Thionville et son théâtre n'échappèrent pas aux bombardements. La toiture en ardoises est détruite, le plafond complètement détérioré et les peintures sont toutes à refaire.

Mais, tel un phénix, le théâtre renaît de ses cendres. Les Thionvillois attendaient impatiemment le premier spectacle français. Ce sont les productions Jack et Jackie qui, par une publicité tapageuse, furent les premières à offrir au public un programme de music-hall intitulé « Enfin Libres ». Malgré le prix élevé des places, la location se fit en quelques heures. Les gens s'attendaient à un spectacle de qualité avec des décors somptueux. Au lieu de cela, ils assistèrent à un spectacle banal et médiocre frisant même l'immoralité. Le maire, Henri Léonard, choqué, prit aussitôt sa plume pour faire part de ses critiques auprès du Directeur des spectacles et de la musique : «...ainsi 6 artistes (?) avec comme tout bagage quelques valises réussirent à escroquer en 2h½ une population confiante et avide d'humour français... » (22). Un journaliste appela d'ailleurs ce type de troupes « les pirates du théâtre ».

(21) – Les Allemands envisagèrent même de construire un nouveau théâtre qui aurait été situé Königlin Luise Platz. Une maquette fut d'ailleurs présentée au public. Un article du *WESTMARK* du 5 novembre 1941 informa la population de ce projet qui resta lettre morte.
(22) – A.C.T., 3 R 3, courrier du maire Léonard, du 22 août 1945.

La question de la survie du théâtre se posa de nouveau et ce dès janvier 1946. Étant donné le nombre très restreint de sièges dont dispose le théâtre municipal, les troupes de passage se trouvent obligées d'appliquer des prix de places allant jusqu'à 175 F, ce qui a pour conséquence des représentations devant une salle à moitié vide. Devant ce triste constat, la Ville tente vainement d'obtenir de l'État une aide substantielle pour renflouer ce navire qui flotte encore mais on ne sait pour combien de temps.

En 1948, dans son énième demande, la ville redonne une description des équipements culturels que Thionville possède. On peut lire à propos du théâtre qu'il tient lieu en même temps de salle de réunion et de salle de conférence et que le péristyle sert de local d'exposition. Mais, d'une manière générale, l'état du bâtiment laisse à désirer. L'édifice est jugé trop vieux, trop petit pour pouvoir y aménager une salle de spectacle convenable et spacieuse. Il est aussi, en partie, non conforme aux prescriptions concernant les établissements ouverts au public. Comme un couperet, la décision de construire un nouveau théâtre s'impose.

Pourtant, pendant plusieurs années encore, des pièces vont être jouées dans cette salle. Malgré les aides et la diversité des programmes présentés, la désaffection du public est de plus en plus flagrante. Au point qu'en janvier 1949, un quotidien (23) titre : « les Thionvillois savent-ils qu'ils ont un théâtre ? ». Le maire explique aussi cette situation par le manque de soutien de l'État et la qualité des troupes présentes sur la scène de Thionville :

« ...j'ai le regret de vous informer que l'Etat, jusqu'à présent, n'a en rien contribué au développement artistique à Thionville et environs immédiats, région englobant plus de 70.000 habitants et située en plein centre industriel.[...] A part la tournée Ch. Baret de Paris, qui, depuis passé 25 ans donne régulièrement 6 à 7 représentations par an au Théâtre Municipal, les autres troupes de passage ne sont que des tournées de second, voire même de troisième ordre, qui, avec peu de frais peuvent se permettre de venir à Thionville. Dans ces conditions il est bien compréhensible que les spectacles donnés n'atteignent pas toujours le niveau artistique souhaité et certains sont de vrais navets... » (24)

(23) – LE LORRAIN du 20 janvier 1949.

(24) – A.C.T., 3 R 3, lettre du w au préfet datée du 21 avril 1949.

Les années défilent et, en 1951, quand un nouveau programme d'urbanisme se met en place, l'idée d'un nouveau théâtre resurgit. Une autre option consistait à améliorer l'ancien en ajoutant une galerie, en supprimant le promenoir au parterre et le foyer à la première galerie. L'étude de la rentabilité poussait à augmenter le nombre des fauteuils pour arriver à 500 places payantes, 550 avec les servitudes.

Malheureusement, ces retouches ne changeront rien à l'affaire. Ainsi, en 1953, le théâtre ferme définitivement ses portes. Son exploitation n'était plus possible. Des affaissements se sont produits aux balcons et de nombreuses fissures ont été relevées. Ils sonnèrent le glas de cette salle.

Que de péripéties aura vécues ce bâtiment qui, à l'origine, avait été conçu pour être un lieu de recueillement. À la grand-messe finirent par succéder les grands spectacles artistiques. Un début presque discret s'il n'y avait pas eu les problèmes techniques que l'on sait. Néanmoins, et très rapidement, le « théâtre de Thionville » trouva sa place. Les années s'écoulèrent et les pièces s'égrenèrent les unes derrière les autres avec plus ou moins de succès. Mais, malheureusement, la salle montra assez rapidement ses limites: trop petite, nombre insuffisant de places. La désaffection du public, le manque de rentabilité et la vétusté signèrent l'arrêt de mort du théâtre de Thionville qui fut fermé par arrêté municipal du 2 octobre 1953.